

21.1.5 Autorisations et délégations de compétences conférées par l'Assemblée Générale

Les délégations et autorisations de compétence en cours ont été approuvées par l'Assemblée Générale de la Société des 24 mai 2012, 23 mai 2013 et 22 mai 2014.

► Autorisations et délégations de compétences conférées par les Assemblées Générales Mixtes des Actionnaires des 24 mai 2012 et 22 mai 2014

Autorisation / Délégation de compétence	Durée de validité	Plafond autorisé	Montant utilisé	Solde
1 Autorisation conférée à la Société d'opérer sur ses propres actions (AG 2014 – 16 ^e résolution)	18 mois à compter du 22/05/2014	dans la limite d'une détention maximum de 10 % du capital	0,46 % au 31 décembre 2014	9,54 % du capital social
2 Annulation d'actions autodétenues (AG 2014 – 19 ^e résolution)	26 mois à compter du 22/05/2014	10 % du capital par période de 24 mois	943 094 actions annulées en juillet 2014 (soit 0,17 % du capital social)	9,83 % du capital social
3 Augmentation du capital social par émission, avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires, de titres de capital et/ou de toutes valeurs mobilières donnant accès, immédiatement ou à terme, au capital de la Société (AG 2014 – 20 ^e résolution)	26 mois à compter du 22/05/2014	408 millions d'euros ^(a)	Non utilisée	
4 Augmentation du capital social par émission, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, par voie d'offre au public de titres de capital et/ou de toutes valeurs mobilières donnant accès, immédiatement ou à terme, au capital de la Société (AG 2014 – 21 ^e résolution)	26 mois à compter du 22/05/2014	204 millions d'euros ^{(a) (b)}	Non utilisée	
5 Émission, dans le cadre d'une offre visée à l'article L. 411-2-II du Code monétaire et financier, (offre dite de « placement privé »), des actions et/ou des valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires (AG 2014 – 22 ^e résolution)	26 mois à compter du 22/05/2014	204 millions d'euros ^{(a) (b)}	Non utilisée	
6 Augmentation du nombre de titres à émettre en cas d'augmentation du capital avec maintien ou suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires dans la limite de 15 % de l'émission initiale (AG 2014 – 23 ^e résolution)	26 mois à compter du 22/05/2014	Dans la limite de 15 % de l'émission initiale ^{(a) (c)}	Non utilisée	
7 Augmentation du capital social de la Société en rémunération d'apports en nature constitués de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital (AG 2014 – 24 ^e résolution)	26 mois à compter du 22/05/2014	204 millions d'euros (dans la limite de 10 % du capital) ^{(a) (b)}	Émission de 22 millions d'actions nouvelles en septembre 2014 (soit 4,07 % du capital social) ^(d)	5,93 % du capital social
8 Augmentation du capital social par incorporation de primes, bénéfiques ou toute autre somme dont la capitalisation serait admise (AG 2013 – 7 ^e résolution)	26 mois à compter du 23/05/2013	408 millions d'euros	Non utilisée	
9 Augmentation du capital social en rémunération d'apports de titres effectués dans le cadre d'une offre publique d'échange initiée par la Société (AG 2014 – 25 ^e résolution)	26 mois à compter du 22/05/2014	204 millions d'euros ^{(a) (b)}	Non utilisée	
10 Émission de valeurs mobilières composées représentatives de créances (AG 2014 – 26 ^e résolution)	26 mois à compter du 22/05/2014	3 milliards d'euros ^(a)	Non utilisée	

Autorisation / Délégation de compétence	Durée de validité	Plafond autorisé	Montant utilisé	Solde
11 Augmentation du capital social par émission d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital réservées aux adhérents de plans d'épargne avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit de ces derniers (AG 2014 – 27 ^e résolution)	26 mois à compter du 22/05/2014	40 millions d'euros ^(a)	Augmentation de capital de 33 390 396 euros en juillet 2014 ^(e)	6 609 604 euros (soit 0,3 % du capital social)
12 Augmentation du capital social, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, en faveur de catégorie(s) de bénéficiaires dénommés, dans le cadre de la mise en œuvre des plans d'actionnariat et d'épargne internationaux du groupe SUEZ environnement (AG 2014 – 28 ^e résolution)	18 mois à compter du 22/05/2014	12 millions d'euros ^(a)	Augmentation de capital de 2 381 980 euros en juillet 2014 ^(e)	9 618 020 euros (soit 0,45 % du capital social)
13 Autorisation à donner au Conseil d'Administration à l'effet de procéder à l'attribution gratuite d'actions (AG 2012 – 28 ^e résolution)	38 mois à compter du 24/05/2012	1,5 % du capital social	Attribution le 17 janvier 2013 de 3 018 720 actions gratuites, soit 0,6 % du capital social, dans le cadre du 2 ^e plan mondial d'attribution gratuite d'actions Attribution le 27 mars 2013 de 1 315 100 actions de performance, susceptibles d'être portées jusqu'à 1 578 120 actions de performance Attribution le 29 juillet 2014 dans le cadre de l'offre réservée aux salariés (abondement à l'international) de 97 998 actions	0,63 % du capital social au 31 décembre 2014

(a) La 29^e résolution a fixé une limitation du montant nominal global des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées, immédiatement et/ou à terme en vertu des 20^e à 28^e résolutions de l'Assemblée Générale 2014 à 408 millions d'euros pour les émissions d'actions et à 3 milliards d'euros pour les émissions de valeurs mobilières représentatives de créances ou titres assimilés donnant accès au capital de la Société et les émissions de valeurs mobilières composées représentatives de droits de créance.

(b) Plafond commun de 204 millions d'euros de nominal sur lequel s'imputeront les augmentations de capital réalisées en vertu des 21^e, 22^e, 24^e et 25^e résolutions de l'Assemblée Générale 2014.

(c) Sous réserve du plafond de la délégation en vertu de laquelle l'émission est décidée.

(d) Émission de 22 millions d'actions nouvelles réalisée dans le cadre de l'apport par Criteria Caixa Holding à la Société de sa participation indirecte de 24,14 % dans la société Agbar, représentant une augmentation de capital de 320 760 000 euros (dont 88 000 000 euros de valeur nominale et 232 760 000 euros de prime d'apport). Se référer à la Note 2 du chapitre 20.1 pour une description détaillée de cette opération.

(e) Émission au titre des 27^e et 28^e résolutions de 8 943 094 actions nouvelles, représentant une augmentation de capital de 35 772 376 euros, dans le cadre de l'offre Sharing, réservée aux salariés du Groupe réalisée le 21 juillet 2014.

21.1.6 Options ou accords portant sur le capital de la Société

Groupe Bruxelles Lambert a émis, en date du 7 septembre 2012, des obligations échangeables en actions de la Société, pour un montant de 400 millions d'euros à échéance du 21 septembre 2015, avec un coupon de 0,125 % et faisant ressortir une prime de 20 % sur le cours de bourse de SUEZ environnement.